

Volet
social

Nous voici déjà à la fin de l'année !

Si on me demandait **ce qui a caractérisé cette année 2014**, je dirais que c'est un partenariat qui devient au fil des mois de plus en plus actif

- Avec les services du Centre Socioculturel (Coup de Pouce, Centre de Loisirs) et la Résidence Garvin : découverte du site de Bosville, sortie à Cerza, promenades en calèche organisées cet été...

- Par le renforcement des liens avec les Relais Assistantes Maternelles de St Pierre-sur-Dives et de Mézidon : animations organisées conjointement entre les 3 R.A.M., soirées animées par Monsieur Leclerc sur l'autorité ainsi que celle animée par Odile Pasquier sur les droits et les devoirs des assistantes maternelles, sorties organisées à Rando Loisirs et au Musée des Automates.



- Par l'instauration d'un partenariat avec la section du CAP Petite Enfance du lycée d'enseignement professionnel qui permet d'accompagner les jeunes dans leur professionnalisation (ce sont maintenant les 2 années de formation qui participent à nos animations).

- Par un partenariat également amorcé avec les écoles maternelles avec l'opération « grande lessive » où chaque structure impliquée a pu produire localement ses œuvres avant de les regrouper au Musée des Automates (le projet sera d'ailleurs reconduit en mars 2015).



Quels sont nos projets pour 2015 ?

Nous retrouverons Monsieur Leclerc le 29 janvier pour une analyse de pratiques.

Jeudi 9 Avril, Anne Bidou, juriste spécialisée dans le

droit du travail à l'URIOPSS, vous présentera les particularités du droit du travail applicable aux assistantes maternelles. « Être parent employeur : de l'embauche à la rupture du contrat de travail », parlez-en aux parents.

N'oubliez pas que le R.A.M. c'est l'affaire de tous et qu'il serait intéressant que les utilisateurs soient associés aux choix des activités et à leur préparation !

Enfin, 2 petites nouveautés à vous signaler :

- François Olivier Legros, responsable du Centre de Loisirs Maternel sera présent désormais au R.A.M. le jeudi matin.

- Un créneau pataugeoire au Centre Aquatique pourrait être proposé, l'activité pourrait être organisée le mercredi.

Attention ! Au cours de l'année 2015, le journal en format numérique va progressivement remplacer l'exemplaire papier ; ceci dans un souci d'économie de papier et financier et de simplification des tâches administratives. Vous pourrez ainsi recevoir le petit journal par e-mail à domicile ou le télécharger depuis le site de la ville. Si ce n'est pas déjà fait, je vous invite à me communiquer au plus vite une adresse mail valide.

Bonne lecture et à bientôt

Elisabeth Lecluse, Animatrice du R.A.M.

Si vous souhaitez vous renseigner et vous inscrire, contactez le RAM

Rappel des principales activités organisées par le R.A.M. et leur localisation (toujours sur inscription) :

Dans les locaux du R.A.M.

--> L'accueil dans la salle d'activité de 9h à 11h30 les mardis, jeudis et vendredis(mardis et jeudis pendant les vacances scolaires).

--> L'activité autour du livre 1 semaine sur 2 avec la participation de la Médiathèque à 10h15.

--> L'éveil musical une fois par mois qui est proposé par la compagnie Bleu de Lune. 2 possibilités : 9h10 ou 9h45.

A la Salle Multisport à dominante Tir à l'arc

--> La Baby gym une fois par mois pour les enfants de plus de 20 mois animée par Lucie, monitrice de l'ESF à 9h30.

--> La psychomotricité pour les enfants de tout âges qui est animée par Aurélie, psychomotricienne à 9h30. Aurélie peut répondre aux questions que vous vous posez sur le développement des enfants.

--> Les activités qui peuvent être délocalisées pour accueillir davantage de monde(transvasements, jeux de ballons, déguisements...)

La salle nous est attribuée de 9h30 à 11h, le rangement doit être effectif pour 11h.

A la salle Fontaine Couverte, pour ce qui concerne les soirées d'information.

Au Centre Aquatique

--> L'activité bébés nageurs le samedi matin qui vous permet de bénéficier d'un tarif intéressant : (5,90 € pour un enfant et 2 accompagnateurs maximum) à condition de venir chercher au R.A.M. les tickets qui vous donnent droit à la réduction.

--> L'activité pataugeoire qui sera organisée le mercredi matin une fois par mois avec les 2 R.A.M. partenaires à partir du mois de mars.

--- Consultez le planning en page 3 ---

Le Pot c'est rigolo !!!

L'acquisition de la propreté est une étape difficile à passer pour les parents, les assistantes maternelles, le personnel de crèche mais surtout pour l'enfant avant tout !

C'est une étape de son développement psychomoteur, qui l'aide à gagner en autonomie, en socialisation (entrée en école maternelle) et qui nécessite une totale maîtrise de ses sphincters. Tout enfant normalement constitué, enlèvera les couches tôt ou tard. L'acquisition de la propreté est un apprentissage comme peut l'être la marche, l'acquisition du langage... que l'enfant acquiert à son rythme.

Avant toute chose, quelques mots clés :

Rassurer, prendre le temps, au rythme de chacun, avancer progressivement, attendre le bon moment, l'enfant doit se sentir en **sécurité affective**, il ne faut pas l'infantiliser ni le culpabiliser. On se doit d'**observer l'enfant** ensemble (parents et professionnels) pour voir si il est prêt : ce n'est qu'environ aux alentours de 18 mois que l'enfant est potentiellement prêt, quand certaines étapes comme la marche, monter les escaliers l'oralité sont elles mêmes acquises.

Que faire si votre enfant refuse le pot ?

On ne peut pas obliger un enfant à aller sur le pot, ce n'est pas du bon sens. L'enfant doit exprimer qu'il est prêt par la parole ou par les actes (il s'arrête de jouer quand il a envie de faire pipi ou caca, il veut enlever sa couche quand elle est souillée...). Éviter de proposer le pot en dehors de la maison au départ et laisser les couches : l'enfant peut ne pas être rassuré.

Faut-il lui apprendre à être propre plus vite pour lui permettre d'aller à l'école ?

Non surtout pas, il faut laisser l'enfant aller à son rythme ; on se rend souvent compte que les enfants deviennent propres en quelques jours au moment de la rentrée scolaire.

Et si l'enfant rechute ?

Il se trouve souvent que l'enfant surtout en situation de jeu, oublie de demander ; dans ce cas là, il faut surtout dédramatiser. Il s'agit d'un apprentissage qui peut prendre du temps. Penser à lui proposer le pot à certains moments clés : après le repas, lors du change, avant la sieste. L'acquisition de la propreté arrive tout naturellement vers l'âge de 3 ans.

Le **Conseil de Vie Sociale** (CVS), qu'est ce que c'est ? Le CVS est une instance consultative qui se réunit environ une fois par an. Il donne son avis et fait des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles de la Ville de Falaise. Il comprend :

- 2 représentants des Assistantes Maternelles
- 2 représentants des familles
- L'animatrice responsable du RAM
- L'élue en charge du secteur
- Le responsable du Centre Socioculturel

Si vous souhaitez en faire partie, être force de proposition dans le fonctionnement de la structure, contactez Elisabeth au R.A.M. (02 31 90 64 28)



La sécurité affective d'un enfant en garde chez une assistante maternelle

Comment prendre en charge un bébé aux besoins intenses ?

Les assistantes maternelles qui accueillent un bébé aux besoins intenses sont parfois épuisées par le rythme que leur impose l'enfant qui pleure beaucoup, a du mal à trouver le sommeil, refuse parfois de manger. Voici pour vous quelques orientations qui vous aideront à le prendre en charge.

La première chose à faire lorsqu'on se retrouve confronté à un bébé aux besoins intenses est d'accepter cet enfant comme il est, sous peine d'entretenir les sentiments négatifs envers lui. En ne répondant pas aux besoins de votre bébé et à leur intensité, vous risquez d'aggraver les difficultés.

On ne laisse pas pleurer les tous jeunes bébés, sans chercher à savoir ce qui ne va pas. Si l'enfant pleure, c'est qu'il a besoin de quelque chose. Satisfaire les besoins du bébé, même intenses, fait partie du contrat assistante maternelle-parent-enfant. Il y va de sa sécurité affective.



La journée, l'assistante maternelle est en première ligne pour s'occuper d'un enfant. Le parent connaît la particularité de son enfant, et peut aider l'assistante maternelle en lui donnant les petits « tuyaux » qui fonctionnent. Le cahier de liaison est un instrument important pour communiquer

les habitudes de vie de l'enfant et raconter ce qui se passe des 2 côtés : au domicile de l'assistante maternelle et chez les parents. L'adaptation chez l'assistante maternelle doit être faite très progressivement pour que l'enfant trouve ses repères.

Enfin, il est indispensable de rencontrer d'autres assistantes maternelles afin de se sentir soutenue et de pouvoir échanger quelques « trucs » même s'ils ne fonctionneront qu'une fois ou deux.

On constate cependant quelques étapes importantes :

- Quand le bébé tient assis seul. Il accepte, parfois, alors davantage d'être posé.
- Quand il marche à quatre-pattes, ou rampe : le bébé est en mesure de découvrir le monde par lui même et il est souvent un grand explorateur. Les bras de maman perdent alors, un peu, de leur intérêt.
- Vers 3 ou 4 ans, on constate de nettes améliorations au niveau de l'autonomie.

Cependant, les bébés aux besoins intenses resteront des enfants extrêmement éveillés et vifs, curieux de tout, très actifs et sensibles, déterminés et exigeants, d'une force intérieure incroyable. Ils resteront surtout des enfants fascinants !

Extrait d'assistante maternelle magazine

<http://www.yapaka.be/>: de nombreux articles à découvrir

Programme complet des activités au RAM

JANVIER 2015	Je	1	
	Ve	2	
	Sa	3	
	Di	4	
	Lu	5	
	Ma	6	Couronne des rois (peinture)
	Me	7	
	Je	8	Couronne des rois (peinture)
	Ve	9	Baby Gym à la Salle de Tir à l'arc
	Sa	10	
	Di	11	
	Lu	12	
	Ma	13	Éveil Musical
	Me	14	
	Je	15	Activité autour du livre
	Ve	16	Transvasements
	Sa	17	
	Di	18	
	Lu	19	
	Ma	20	Couronne des rois (gommettes)
	Me	21	
	Je	22	Couronne des rois (gommettes)
	Ve	23	Psychomotricité avec Aurélie à la Salle de Tir à l'arc
	Sa	24	
	Di	25	
	Lu	26	
	Ma	27	Jeux de ballons à la Salle de Tir à l'arc
	Me	28	
	Je	29	Activité autour du livre Groupe de Parole avec Mr Leclerc au RAM
	Ve	30	Collages
	Sa	31	

FEVRIER 2015	Di	1	
	Lu	2	
	Ma	3	Éveil Musical
	Me	4	
	Je	5	Pâte à modeler maison
	Ve	6	Baby Gym à la Salle de Tir à l'arc
	Sa	7	
	Di	8	
	Lu	9	
	Ma	10	Motricité à la Salle de Tir à l'arc
	Me	11	
	Je	12	Activités libres
	Ve	13	
	Sa	14	
	Di	15	
	Lu	16	
	Ma	17	Motricité à la Salle de Tir à l'arc
	Me	18	
	Je	19	
	Ve	20	
	Sa	21	
	Di	22	
	Lu	23	
	Ma	24	Activité autour du livre
	Me	25	
	Je	26	Pâte à modeler Massage des bébés au RAM de Mézidon à 20h30
	Ve	27	Psychomotricité avec Aurélie à la Salle de Tir à l'arc
	Sa	28	

MARS 2015	Di	1	
	Lu	2	
	Ma	3	Déguisements
	Me	4	
	Je	5	Déguisements
	Ve	6	Baby Gym à la Salle de Tir à l'arc
	Sa	7	
	Di	8	
	Lu	9	
	Ma	10	Activité autour du livre
	Me	11	
	Je	12	Éveil Musical
	Ve	13	Activités danse à la Salle de Tir à l'arc
	Sa	14	
	Di	15	
	Lu	16	
	Ma	17	Activités de rythme
	Me	18	
	Je	19	Activités de rythme
	Ve	20	Danse à la Salle de Tir à l'arc
	Sa	21	
	Di	22	
	Lu	23	
	Ma	24	Bricolage de Pâques
	Me	25	
	Je	26	Activité autour du livre
	Ve	27	Psychomotricité avec Aurélie à la Salle de Tir à l'arc
	Sa	28	
	Di	29	
	Lu	30	
	Ma	31	

AVRIL 2015	Me	1	
	Je	2	Bricolage de Pâques
	Ve	3	Baby Gym à la Salle de Tir à l'arc
	Sa	4	
	Di	5	
	Lu	6	
	Ma	7	Éveil Musical
	Me	8	
	Je	9	Activité autour du livre Soirée sur le contrat de travail, salle de la Fontaine Couverte
	Ve	10	Bricolage de Pâques
	Sa	11	
	Di	12	
	Lu	13	
	Ma	14	
	Me	15	
	Je	16	
	Ve	17	
	Sa	18	
	Di	19	
	Lu	20	
	Ma	21	Motricité à la Salle de Tir à l'arc
	Me	22	
	Je	23	Jeux libres
	Ve	24	
	Sa	25	
	Di	26	
	Lu	27	
	Ma	28	Activité autour du livre
	Me	29	
	Je	30	Peinture

Vacances scolaires de la période

> Hiver : du 6/02 après l'école, reprise le 23/02.

> Printemps : du 10/04 après l'école, reprise le 27/04/2015.

Les jours fériés

Quels sont-ils ?

1^{er} janvier, Lundi de Pâques, 1^{er} mai, 8 mai, Jeudi de l'Ascension, Lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre et 25 décembre.

Jours fériés chômés : les jours fériés chômés, s'ils tombent un jour habituellement travaillé sont payés à condition que le salarié ait 3 mois d'ancienneté avec son employeur.

Jours fériés travaillés : si le jour férié est travaillé, il est payé normalement. La convention collective du particulier employeur exige que ces jours fériés travaillés aient été prévus dans le contrat de travail (penser à les cocher sur le contrat). A défaut de cette précision, l'assistante maternelle peut refuser de travailler.

En ce qui concerne le 1^{er} mai : l'assistante maternelle qui aurait dû travailler ce jour là perçoit sa rémunération normale. Si le 1^{er} mai tombe un jour où l'assistante maternelle ne travaille pas, habituellement, l'employeur n'est pas tenu de lui payer (exemple : un dimanche). L'assistante maternelle qui travaille le 1^{er} mai, est payée double.

La journée de solidarité

Une journée de travail non rémunérée doit être effectuée par chaque salarié pour favoriser l'autonomie des personnes âgées. Elle correspond à 7 heures de travail pour un salarié à temps complet (35 heures et plus par semaine) et est proratisée pour un salarié à temps partiel. L'employeur est redevable d'une cotisation de 0.3% sur les salaires qui est prise en charge par les allocations familiales dans le cadre du complément libre choix du mode de garde.

Pour en savoir plus, Fédération du Particulier Employeur (FEPEM) : www.fepem.fr

L'arrêt maladie de l'assistante maternelle

En cas d'arrêt de maladie, l'assistante maternelle doit prévenir ses employeurs dans les meilleurs délais. Si elle a plusieurs employeurs, un exemplaire est nécessaire pour chacun d'eux.

L'assistante maternelle recevra ensuite « une attestation de salaire pour le paiement des indemnités journalières maladie-maternité », envoyée par la CPAM à faire remplir par ses employeurs. C'est donc au moyen de ce document que la CPAM calculera ses indemnités journalières.

• Les démarches vis à vis de l'I.R.C.E.M. Prévoyance :

L'assistante maternelle doit également prévenir l'I.R.C.E.M. PREVOYANCE pour prétendre à un complément d'indemnisation. Le bordereau de demande d'indemnisation lui sera transmis sur demande.

IRCEM Prévoyance, 261 Avenue des Nations Unies
BP 593 - 59060 ROUBAIX Cedex

Tél. : 03.20.45.35.22 ou www.ircem.fr

L'IRCEM versera directement par virement les indemnités et rentes complémentaires au salarié.

• La rémunération

Durant la période d'arrêt maladie, le salaire n'est pas versé à l'assistante maternelle puisqu'elle est indemnisée par la C.P.A.M et l'I.R.C.E.M. La déduction sur le salaire mensuel de base se fait sur la base d'heures prévue au contrat.

• Maladie pendant la période de congé payé

En cas d'arrêt maladie avant la date prévue des congés deux cas de figure se présentent :

- si l'arrêt maladie se termine avant le 30 avril (date légale de fin de prise des congés) votre employeur doit permettre à la salariée de prendre ses congés et peut lui imposer de les prendre immédiatement après.

- si l'arrêt maladie se termine après le 30 avril, les congés sont perdus, et ne peuvent donner lieu à aucune indemnisation.

- si l'arrêt maladie intervient pendant la période de congé, la période de congé payé ne peut être ni reportée ni prolongée mais sur la période de cumul congé/maladie l'employeur est tenu de verser l'indemnité de congé payé.

ADRESSES UTILES

Pour toute question d'ordre juridique et législatif contactez :

La Direccte : 02 31 47 74 01

Le Ministère de l'Emploi : 0825 347 347 ou www.travail.gouv.fr

Travail Info Service : 0821 347 347

Pour toute question liée à la déclaration des salaires, la mensualisation, aller chercher un contrat de travail, contactez :

PAJEMPLOI : 0820 00 72 53 ou www.pajemploi.ursaaf.fr

Pour toute question concernant l'attestation de salaire en fin de contrat et les droits à l'indemnité de chômage, contactez :

Pôle Emploi Basse Normandie : 02 31 53 51 15

Pour demander une attestation employeur : 0826 08 08 14

Pour l'inscription en tant que salarié : 39 49

www.pole-emploi.fr

Pour toute question concernant l'agrément, contactez :

Les services de Protection Maternelle et Infantile

(Circonscription d'Action Sociale de Falaise)

4 rue de la Résistance - 14700- Falaise - Tél. : 02 31 57 14 14

Si vous souhaitez vous renseigner ou vous inscrire aux activités du RAM contactez-nous par mail, par téléphonez, ou rendez-nous visite.

Accueil physique et téléphonique, mardi et jeudi de 14h à 17h.

Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

8 rue Robert le Magnifique - 14700 Falaise

Tél. : 02 31 90 64 28 - email : ram@falaise.fr